

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 23 juin 2026.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU, Maire, Mme Catherine GOUFFAULT, M. Philippe DUMAS, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Bernard BASTIAN, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS, Adjoints, Mme Elisabeth PERINET, M. Pascal VOISIN, Mme Sylvie LAFON, M. Gilles BESSONNET, M. Dominique STEINMETZ, M. Franck PÉRION, Mme Valérie RACAULT, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Nicolas PASCAL, Mme Louisa EL BOURJI-FIRMIN, Mme Anaël RAMOS, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Virginie BOUILLAT, Mme Carole LEGAND, Mme Gwendoline DUPONT.

POUVOIRS : M. Yves BALDERAS à M. Franck PERION
Mme Agnès DAUDIN à M. Thibaud BARRANDON
M. Serge DOS SANTOS à Mme Valérie RACAULT
M. Léo LEGRAS à Mme Sylvie LAFON

SECRÉTAIRE : M. Pascal VOISIN

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

procès-verbal de la séance du lundi 18 mai 2026: adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026/42: REVERSEMENT DES FONDS ACTEE CONCERNANT LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVREPOUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE CROIX CALTEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- accepte la subvention de 26 700 € pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école maternelle,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N° 2026/43 : NOM DE RUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le nom impasse des bateliers dans le lotissement Sommeliers (ex Jardiland).

DELIBERATION N° 2026/44 : CRÉATION DE POSTES SUR EMPLOIS PERMANENTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la création des postes telle que définies ci-dessus à compter du caractère exécutoire de cette délibération ;
- inscrit au budget les crédits correspondants ;
- autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où l'emploi ne pourrait être pourvue par un fonctionnaire.

DELIBERATION N° 2026/45 : SUPPRESSION DE POSTE ET CRÉATION DE POSTE SUR EMPLOIS PERMANENTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la suppression du grade d'agent de maitrise et la création du grade d'agent de maitrise principal telle que définies ci-dessus à compter du caractère exécutoire de cette délibération ;
- inscrit au budget les crédits correspondants ;
- autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où l'emploi ne pourrait être pourvue par un fonctionnaire.

DELIBERATION N° 2026/46 : BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la décision modificative.

DELIBERATION N° 2026/47 : TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - (TPE) - TARIFS 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- **de maintenir** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m² ;
- **de fixer le tarif de référence** à 18,02 €/m² ;
- **de fixer** les tarifs à :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m ²	superficie entre 12m ² et 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
18,02 €/m ²	36,06 €/m ²	72,11 €/m ²	18,02 €/m ²	36,06 €/m ²	54,08 €/m ²	108,17€/m ²

- **de donner** tous pouvoirs à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- **de charger** monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION N° 2026/48 : CONVENTIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- approuve ces conventions,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer.

DELIBERATION N° 2026/49 : CONVENTION D'EXPLOITATION DES COURTS DE TENNIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- approuve cette convention,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

DELIBERATION N° 2026/50 : CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA PUBLICITÉ AU STADE MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve cette convention,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

DELIBERATION N° 2026/51 : CONVENTION D'UTILISATION DU PONTON SUR LA LOIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve cette convention,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

